

2024-0709
2024-03-06

[Container]

GROUPE 4 HERBICIDE

ESTEEM ALL IN^{MC}

Concentré Émulsifiable

COMMERCIAL (AGRICOLE)

ESTEEM ALL IN^{MC} permet la suppression de mauvaises herbes annuelles à feuilles larges, de mauvaises herbes annuelles à feuilles larges difficiles à éliminer et de mauvaises herbes vivaces à feuilles larges dans les cultures de blé de printemps, de blé dur, de blé d'hiver, d'orge de printemps et l'avoine.

PRINCIPES ACTIFS:

Fluroxypyr, présent en tant qu'ester de 1-méthylheptyle	59,7 g/L
Clopyralide	40,0 g/L
MCPA, présent en tant qu'ester de 2-éthylhexyle	240,5 g/L

AVERTISSEMENT – IRRITANT POUR LES YEUX ET POUR LA PEAU
AVERTISSEMENT, contient l'allergène soya

LIRE L'ÉTIQUETTE ET LE LIVRET AVANT L'UTILISATION
GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

No D'HOMOLOGATION. 35128 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

Pour obtenir de l'aide médicale d'urgence et pour des questions sur la santé ou la sécurité, appeler ProPharma Group au 1 877-250-9291 (24 heures sur 24)
En cas de déversement, de fuite ou d'incendie appeler INFOTRAC au 1-800-535-5053 (24 heures sur 24)

CONTENU NET: 0,5 – 1050L

ADAMA Agricultural Solutions Canada Ltd.
300 – 191 Lombard Avenue
Winnipeg, MB R3B 0X1
1-855-264-6262

2024-0709
2024-03-06

MISES EN GARDE

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

NE PAS entrer en contact avec la peau. Provoque une irritation cutanée.

Peut irriter les yeux. Éviter tout contact avec les yeux. Éviter de respirer le brouillard de pulvérisation.

NE PAS entrer ni permettre l'entrée de travailleurs dans les sites traités durant le délai de sécurité de 12 heures.

NE PAS utiliser dans un secteur résidentiel. Un secteur résidentiel s'entend de tout endroit où des tierces personnes, y compris des enfants, peuvent être exposées au produit pendant ou après son application. Ces secteurs comprennent notamment les maisons, les écoles, les parcs, les terrains de jeu, les édifices publics et tout autre endroit où la population générale, y compris des enfants, pourrait être exposée.

Appliquer seulement sur les cultures agricole si le risque de dérive vers des aires d'habitations et d'activités humaines, comme des maisons, des chalets, des écoles et des aires récréatives, est minime. Tenir compte de la vitesse et de la direction du vent, des inversions de température, du matériel utilisé et des réglages du pulvérisateur.

VÊTEMENTS ET ÉQUIPEMENT DE PROTECTION

Porter une combinaison par-dessus une chemise à manches longues, un pantalon long, des gants résistant aux produits chimiques, des chaussettes et des chaussures. De plus, porter des lunettes de protection (lunettes anti-éclaboussures ou un écran facial) au cours du mélange, du chargement, du nettoyage et des réparations.

Pour application à l'aide d'équipement terrestre : Porter une combinaison par-dessus une chemise à manches longues, un pantalon long, des gants résistant aux produits chimiques, un chapeau, des chaussettes et des chaussures résistantes aux produits chimiques. Les gants ne sont pas requis lors de l'application dans une cabine fermée.

Pour application à l'aide d'un équipement aérien : Porter une chemise à manches longues, un pantalon long, des gants résistant aux produits chimiques, des chaussettes et des chaussures. Les gants ne sont pas requis lors de l'application dans un cockpit fermé.

Ne pas permettre au pilote de mélanger les produits chimiques qui seront embarqués à bord de l'appareil. Le pilote est autorisé à charger des produits chimiques pré-mélangés avec un système fermé.

Il serait préférable que le pilote puisse établir une communication à chaque emplacement traité au moment de l'épandage.

Tout le personnel doit se laver les mains et le visage à grande eau avant de manger et de boire. Les vêtements protecteurs, le cockpit de l'avion et les cabines des véhicules doivent être décontaminés régulièrement.

PRÉCAUTIONS D'UTILISATION

À tous les jours, porter des vêtements frais lavés et un équipement de protection propre. Une fois la pulvérisation effectuée ou à la fin de la journée, prendre immédiatement une douche. Bien se laver à l'eau et au savon avant de manger, de boire, de fumer ou d'aller aux toilettes. Enlever les vêtements contaminés à la fin du travail puis les mettre à l'écart pour les laver séparément de tout autre vêtement au détergent et à l'eau chaude et ce, avant de les remettre. Si l'herbicide a

2024-0709
2024-03-06

pénétré les vêtements, les enlever immédiatement; se laver à fond ensuite et mettre des vêtements propres. Jeter les vêtements et autres matières absorbantes ayant été imbibés ou très contaminés par le concentré du produit.

PREMIERS SOINS

Emporter le contenant ou l'étiquette ou encore noter le nom du produit et son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

En cas d'ingestion: Appeler un centre antipoison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre antipoison ou le médecin. Ne donner **aucun** liquide à la personne empoisonnée. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

En cas de contact avec la peau ou les vêtements: Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas d'inhalation: Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas de contact avec les yeux: Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

Contient un distillat de pétrole. Le vomissement peut causer une pneumonie par aspiration. Aucun antidote spécifique. Donner des soins de soutien. Le médecin doit décider du traitement à instaurer en fonction des réactions du patient. Les concentrations élevées de MCPA peuvent causer de graves irritations aux yeux. Les symptômes d'une surexposition au MCPA peuvent comprendre des troubles de l'élocution, des secousses musculaires, des contractions et des spasmes, de la bave, de l'hypotension artérielle et l'inconscience.

PRODUIT CHIMIQUE AGRICOLE

Ne pas entreposer ni expédier près des denrées alimentaires, des aliments pour animaux, des fertilisants, des produits pharmaceutiques ou des vêtements.

MISES EN GARDE ENVIRONNEMENTALES

TOXIQUE pour les organismes aquatiques et les plantes terrestres non ciblées. Observer les zones tampons sans pulvérisation spécifiées à la section MODE D'EMPLOI.

Afin de réduire le ruissellement à partir des sites traités vers les habitats aquatiques, éviter d'appliquer ce produit sur des terrains à pente modérée ou forte, sur un sol compacté ou sur de l'argile.

Éviter d'appliquer ce produit si de fortes pluies sont prévues.

La contamination des habitats aquatiques par ruissellement peut être réduite par l'aménagement d'une bande de végétation filtrante entre le site traité et le bord du plan d'eau.

Ce produit contient un ingrédient actif et des distillats de pétrole aromatiques qui sont toxiques pour les organismes aquatiques.

Ce produit chimique possède les propriétés et les caractéristiques associées aux produits chimiques décelés dans les eaux souterraines. L'utilisation de ce produit aux endroits où les sols sont perméables, surtout là où la nappe phréatique est peu profonde, risque de contaminer les eaux souterraines.

ENTREPOSAGE

Ne pas entreposer ce produit avec des aliments destinés à la consommation humaine ou animale. Entreposer dans les contenants d'origine bien fermée dans un endroit sûr, sec et chauffé. Si le produit est gelé, l'amener à la température de la pièce et agiter avant utilisation. Ne pas contaminer les semences, les plantes, les engrais ni d'autres pesticides. Si les contenants sont endommagés ou si un déversement survient, se servir du produit immédiatement ou contenir le déversement avec des matières absorbantes puis éliminer.

ÉLIMINATION

Contenants Recyclables:

NE PAS utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'adresser au distributeur ou au détaillant ou encore à l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus proche. Avant d'aller y porter le contenant:

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Rendre le contenant inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale/territoriale.

Contenants Réutilisables:

NE PAS utiliser ce contenant à d'autres fins. En vue de son élimination, ce contenant vide peut être retourné au point de vente (distributeur ou détaillant).

Pour obtenir des renseignements sur l'élimination du produit inutilisé ou superflu, s'adresser au fabricant ou à l'organisme provincial/ territorial de réglementation responsable. En cas de déversement et de nettoyage des déversements, s'adresser au fabricant et à l'organisme provincial/territorial de réglementation responsable.

AVIS À L'UTILISATEUR: Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la Loi sur les produits antiparasitaires.

2024-0709
2024-03-06

[Booklet]

GROUPE 4 HERBICIDE

ESTEEM ALL IN^{MC}

Concentré Émulsifiable

COMMERCIAL (AGRICOLE)

ESTEEM ALL IN^{MC} permet la suppression de mauvaises herbes annuelles à feuilles larges, de mauvaises herbes annuelles à feuilles larges difficiles à éliminer et de mauvaises herbes vivaces à feuilles larges dans les cultures de blé de printemps, de blé dur, de blé d'hiver, d'orge de printemps et l'avoine.

PRINCIPES ACTIFS:

Fluroxypyr, présent en tant qu'ester de 1-méthylheptyle	59,7 g/L
Clopyralide	40,0 g/L
MCPA, présent en tant qu'ester de 2-éthylhexyle	240,5 g/L

**AVERTISSEMENT – IRRITANT POUR LES YEUX ET POUR LA PEAU
AVERTISSEMENT, contient l'allergène soya**

**LIRE L'ÉTIQUETTE ET LE LIVRET AVANT L'UTILISATION
GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS**

No D'HOMOLOGATION. 35128 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

**Pour obtenir de l'aide médicale d'urgence et pour des questions sur la santé ou la sécurité, appeler ProPharma Group au 1 877-250-9291 (24 heures sur 24)
En cas de déversement, de fuite ou d'incendie appeler INFOTRAC au 1-800-535-5053 (24 heures sur 24)**

CONTENU NET: 0,5 – 1050L

ADAMA Agricultural Solutions Canada Ltd.
300 – 191 Lombard Avenue
Winnipeg, MB R3B 0X1
1-855-264-6262

2024-0709
2024-03-06

MISES EN GARDE

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

NE PAS entrer en contact avec la peau. Provoque une irritation cutanée.

Peut irriter les yeux. Éviter tout contact avec les yeux. Éviter de respirer le brouillard de pulvérisation.

NE PAS entrer ni permettre l'entrée de travailleurs dans les sites traités durant le délai de sécurité de 12 heures.

NE PAS utiliser dans un secteur résidentiel. Un secteur résidentiel s'entend de tout endroit où des tierces personnes, y compris des enfants, peuvent être exposées au produit pendant ou après son application. Ces secteurs comprennent notamment les maisons, les écoles, les parcs, les terrains de jeu, les édifices publics et tout autre endroit où la population générale, y compris des enfants, pourrait être exposée.

Appliquer seulement sur les cultures agricole si le risque de dérive vers des aires d'habitations et d'activités humaines, comme des maisons, des chalets, des écoles et des aires récréatives, est minime. Tenir compte de la vitesse et de la direction du vent, des inversions de température, du matériel utilisé et des réglages du pulvérisateur.

VÊTEMENTS ET ÉQUIPEMENT DE PROTECTION

Porter une combinaison par-dessus une chemise à manches longues, un pantalon long, des gants résistant aux produits chimiques, des chaussettes et des chaussures. De plus, porter des lunettes de protection (lunettes anti-éclaboussures ou un écran facial) au cours du mélange, du chargement, du nettoyage et des réparations.

Pour application à l'aide d'équipement terrestre : Porter une combinaison par-dessus une chemise à manches longues, un pantalon long, des gants résistant aux produits chimiques, un chapeau, des chaussettes et des chaussures résistantes aux produits chimiques. Les gants ne sont pas requis lors de l'application dans une cabine fermée.

Pour application à l'aide d'un équipement aérien : Porter une chemise à manches longues, un pantalon long, des gants résistant aux produits chimiques, des chaussettes et des chaussures. Les gants ne sont pas requis lors de l'application dans un cockpit fermé.

Ne pas permettre au pilote de mélanger les produits chimiques qui seront embarqués à bord de l'appareil. Le pilote est autorisé à charger des produits chimiques pré-mélangés avec un système fermé.

Il serait préférable que le pilote puisse établir une communication à chaque emplacement traité au moment de l'épandage.

Tout le personnel doit se laver les mains et le visage à grande eau avant de manger et de boire. Les vêtements protecteurs, le cockpit de l'avion et les cabines des véhicules doivent être décontaminés régulièrement.

PRÉCAUTIONS D'UTILISATION

À tous les jours, porter des vêtements frais lavés et un équipement de protection propre. Une fois la pulvérisation effectuée ou à la fin de la journée, prendre immédiatement une douche. Bien se laver à l'eau et au savon avant de manger, de boire, de fumer ou d'aller aux toilettes. Enlever les vêtements contaminés à la fin du travail puis les mettre à l'écart pour les laver séparément de tout autre vêtement au détergent et à l'eau chaude et ce, avant de les remettre. Si l'herbicide a

2024-0709
2024-03-06

pénétré les vêtements, les enlever immédiatement; se laver à fond ensuite et mettre des vêtements propres. Jeter les vêtements et autres matières absorbantes ayant été imbibés ou très contaminés par le concentré du produit.

PREMIERS SOINS

Emporter le contenant ou l'étiquette ou encore noter le nom du produit et son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

En cas d'ingestion: Appeler un centre antipoison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre antipoison ou le médecin. Ne donner **aucun** liquide à la personne empoisonnée. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

En cas de contact avec la peau ou les vêtements: Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas d'inhalation: Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas de contact avec les yeux: Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

Contient un distillat de pétrole. Le vomissement peut causer une pneumonie par aspiration. Aucun antidote spécifique. Donner des soins de soutien. Le médecin doit décider du traitement à instaurer en fonction des réactions du patient. Les concentrations élevées de MCPA peuvent causer de graves irritations aux yeux. Les symptômes d'une surexposition au MCPA peuvent comprendre des troubles de l'élocution, des secousses musculaires, des contractions et des spasmes, de la bave, de l'hypotension artérielle et l'inconscience.

PRODUIT CHIMIQUE AGRICOLE

Ne pas entreposer ni expédier près des denrées alimentaires, des aliments pour animaux, des fertilisants, des produits pharmaceutiques ou des vêtements.

MISES EN GARDE ENVIRONNEMENTALES

TOXIQUE pour les organismes aquatiques et les plantes terrestres non ciblées. Observer les zones tampons sans pulvérisation spécifiées à la section MODE D'EMPLOI.

Afin de réduire le ruissellement à partir des sites traités vers les habitats aquatiques, éviter d'appliquer ce produit sur des terrains à pente modérée ou forte, sur un sol compacté ou sur de l'argile.

Éviter d'appliquer ce produit si de fortes pluies sont prévues.

La contamination des habitats aquatiques par ruissellement peut être réduite par l'aménagement d'une bande de végétation filtrante entre le site traité et le bord du plan d'eau.

Ce produit contient un ingrédient actif et des distillats de pétrole aromatiques qui sont toxiques pour les organismes aquatiques.

Ce produit chimique possède les propriétés et les caractéristiques associées aux produits chimiques décelés dans les eaux souterraines. L'utilisation de ce produit aux endroits où les sols sont perméables, surtout là où la nappe phréatique est peu profonde, risque de contaminer les eaux souterraines.

ENTREPOSAGE

Ne pas entreposer ce produit avec des aliments destinés à la consommation humaine ou animale. Entreposer dans les contenants d'origine bien fermée dans un endroit sûr, sec et chauffé. Si le produit est gelé, l'amener à la température de la pièce et agiter avant utilisation. Ne pas contaminer les semences, les plantes, les engrais ni d'autres pesticides. Si les contenants sont endommagés ou si un déversement survient, se servir du produit immédiatement ou contenir le déversement avec des matières absorbantes puis éliminer.

ÉLIMINATION

Contenants Recyclables:

NE PAS utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'adresser au distributeur ou au détaillant ou encore à l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus proche. Avant d'aller y porter le contenant:

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Rendre le contenant inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale/territoriale.

Contenants Réutilisables:

NE PAS utiliser ce contenant à d'autres fins. En vue de son élimination, ce contenant vide peut être retourné au point de vente (distributeur ou détaillant).

Pour obtenir des renseignements sur l'élimination du produit inutilisé ou superflu, s'adresser au fabricant ou à l'organisme provincial/territorial de réglementation responsable. En cas de déversement et de nettoyage des déversements, s'adresser au fabricant et à l'organisme provincial/territorial de réglementation responsable.

INFORMATION GÉNÉRALE

ESTEEM ALL IN^{MC} est un herbicide sélectif pour la suppression en post-émergence de mauvaises herbes à feuilles larges dans les cultures de blé de printemps, de blé dur, de blé d'hiver, d'orge de printemps et l'avoine (sans contre-ensemencement de légumineuses). ESTEEM ALL IN^{MC} permet la suppression de mauvaises herbes annuelles à feuilles larges, de mauvaises herbes annuelles à feuilles larges difficiles à éliminer et de mauvaises herbes vivaces à feuilles larges. Les composants de ESTEEM ALL IN^{MC} se déplacent à l'intérieur de la plante pour supprimer ses tissus hors terre et sous terre. Il imite les hormones d'origine naturelle qui suppriment les mauvaises herbes en dérégulant les schèmes de croissance normaux de la plante. Les symptômes chez les mauvaises herbes comprennent l'épinastie (torsion de la tige) et gonflement des noeuds.

PRECAUTIONS GÉNÉRALES D'UTILISATION

LIRE L'ÉTIQUETTE EN ENTIER AVANT L'APPLICATION. LE NON-RESPECT DES INSTRUCTIONS FIGURANT SUR L'ÉTIQUETTE PEUT ENTRAÎNER UNE SUPPRESSION IRRÉGULIÈRE DES MAUVAISES HERBES OU DES DOMMAGES AUX CULTURES.

- NE PAS APPLIQUER SUR DES CULTURES AVEC CONTRE-ENSEMENCEMENT DE LÉGUMINEUSES.
- Ne pas utiliser dans les serres.

Pour réduire au minimum la dérive du brouillard vers les zones non ciblées:

1. Minimiser la dérive en utilisant un volume de bouillie suffisant pour assurer une couverture avec des gouttelettes de classification grosse de l'ASAE.
2. Garder la rampe de pulvérisation aussi basse que possible au-dessus de la surface ciblée (pas plus de 60 cm).
3. Pulvériser lorsque la vitesse du vent est inférieure à 8 km/h.

Ne pas épandre par temps mort près des plantes sensibles. Un « nuage » de gouttelettes en suspension peut dériver sur celles-ci lorsque le vent se lève. N'appliquer que lorsque le vent souffle dans la direction opposée à la culture, à la plantation brise-vent ou au jardin vulnérables.

Des conditions extrêmes comme:

- Une sécheresse ou une température près du point de congélation avant, au moment de ou après l'application, peuvent nuire à la suppression des mauvaises herbes et augmenter le risque de dommages à la culture à tous les stades de croissance.
- Un feuillage mouillé au moment de l'application peut diminuer la suppression.
- Une application excessive peut causer des dommages à la culture.
- Ne faire qu'une application par année.
- Ne pas appliquer à travers tout type de système d'irrigation.

Instructions de Nettoyage du Pulvérisateur

Pour éviter des dommages aux plantes utiles, laver à fond l'équipement utilisé pour appliquer ce produit avant de le réutiliser ou de s'en servir pour appliquer d'autres produits chimiques.

1. Immédiatement après la pulvérisation, vider le réservoir. Toute contamination de l'extérieur de l'équipement de pulvérisation doit être nettoyée à l'eau propre.
2. Premier rinçage:
 - Rincer l'intérieur du réservoir à l'eau propre puis remplir le réservoir avec une quantité d'eau d'au moins le dixième du volume du réservoir.
 - Agitateur et faire circuler durant 15 minutes, puis rincer à travers la rampe et les buses.
 - Enlever les capuchons d'extrémité ou les soupapes à bille ouverte au bout de chaque section de rampe et rincer la solution à travers les extrémités de rampe pour s'assurer qu'il n'y a pas de solution emprisonnée entre l'extrémité de la rampe et les buses.
 - Vider le réservoir complètement.
3. Deuxième rinçage:
 - Remplir le réservoir d'eau propre.
 - Ajouter du All Clear Spray Tank Decontaminator, du Clean-Out Spray Tank Cleaner, ou 1 L d'ammoniaque domestique (contenant au moins 3 % d'ammoniaque) par 100 L d'eau, ou des agents de nettoyage de réservoirs similaires selon les recommandations du fabricant, tout en remplissant le réservoir d'eau propre.
 - Agiter puis rincer brièvement la rampe et les tuyaux avec la solution de nettoyage. Finir de remplir avec de l'eau pour s'assurer que le réservoir est plein. Laisser agir durant 15 minutes en agitant. Vider le réservoir de la solution à travers les tuyaux. Enlever les capuchons d'extrémité ou les soupapes à bille ouverte au bout de chaque section de rampe et rincer la solution à travers les extrémités de rampe pour s'assurer qu'il n'y a pas de solution emprisonnée entre l'extrémité de la rampe et les buses.
 - Si c'est possible, laisser la solution reposer dans le réservoir du pulvérisateur et dans les rampes pour une durée prolongée, toute la nuit si possible.
 - Après avoir rincé la rampe et les tuyaux, vider le réservoir complètement.
 - Enlever les buses et les tamis pour les laver séparément avec un agent de nettoyage

ou une solution d'ammoniaque (100 mL dans 10 L d'eau).

4. Troisième rinçage:

- Rincer l'intérieur du réservoir à l'eau propre puis rincer à travers les rampes et les tuyaux avec une quantité d'eau d'au moins le dixième du volume du réservoir.
- Enlever les capuchons d'extrémité ou les soupapes à bille ouverte au bout de chaque section de rampe et rincer la solution à travers les extrémités de rampe pour s'assurer qu'il n'y a pas de solution emprisonnée entre l'extrémité de la rampe et les buses.
- Vider le réservoir complètement.

Attention: Ne pas utiliser d'ammoniaque avec un agent chloré de blanchiment. Un tel mélange libère un gaz sentant le chlore et le moisi pouvant causer une irritation des yeux, du nez, de la gorge et des poumons. Ne pas nettoyer l'équipement dans un endroit encloué.

PLANTES SENSIBLES

Ne pas appliquer directement ESTEEM ALL IN^{MC} ou le laisser entrer directement en contact de quelque autre manière avec des cultures sensibles ou des plantes à conserver dont la luzerne, les haricots comestibles, le canola, les fleurs, les fruits et les plantes d'ornement, les lentilles, la laitue, les pois, les pommes de terre, les radis, le soya, les betteraves à sucre, le tournesol, les tomates et le tabac.

RESTRICTIONS RELATIVES À LA ROTATION DES CULTURES

Les champs ayant été traités à ESTEEM ALL IN^{MC} peuvent être ensemencés en blé, en orge, en avoine et en seigle (sans contre-ensemencement de légumineuses fourragères, de trèfle ou de luzerne), en canola, en pois de grandes cultures, en lin, en graminées fourragères, en moutarde ou aménagés en jachère. Ne planter que ces cultures dans l'année suivant le traitement. Ne pas ensemer en pois de grandes cultures avant au moins 10 mois après le traitement. Des conditions de sol très sèches à la suite de l'application peuvent entraîner des dommages au pois de grandes cultures cultivé en rotation. S'il y a une grave sécheresse au cours des mois de juin à août, inclusivement, dans l'année d'application, attendre encore 12 mois de plus avant de semer du pois de grandes cultures (soit un total de 22 mois après l'application). Contacter votre représentant de ADAMA Agricultural Solutions Canada Ltd. ou votre détaillant pour obtenir plus d'information avant de semer du pois de grandes cultures après la sécheresse de l'année précédente.

INTERVALLES PRÉ-RÉCOLTE/PACAGE

- Ne pas couper ou faire paître les champs traités de blé ou d'orge dans les 7 jours après l'application.
- Ne pas récolter le blé ou l'orge dans les 60 jours après l'application, ou dans les 7 jours après l'application lors de la récolte pour le fourrage.
- Retirer des champs traités le bétail au moins 3 jours avant qu'il ne soit envoyé à l'abattoir.

MÉLANGES EN RESERVOIR

Ce produit peut être mélangé avec (un engrais, un supplément ou avec) des produits antiparasitaires homologués, dont les étiquettes permettent aussi les mélanges en cuve, à la condition que la totalité de chaque étiquette, y compris le mode d'emploi, les mises en garde, les restrictions, les précautions relatives à l'environnement et les zones tampons sans pulvérisation, soit suivie pour chaque produit. Lorsque les renseignements inscrits sur les étiquettes des produits d'association au mélange en cuve divergent, il faut suivre le mode d'emploi le plus restrictif. Ne pas faire de mélanges en cuve avec des produits contenant le même principe actif, à moins que ces produits soient recommandés spécifiquement sur cette étiquette.

2024-0709
2024-03-06

Dans certains cas, les produits de lutte antiparasitaire mélangés en cuve peuvent entraîner une activité biologique réduite ou des dommages accrus à la culture hôte. L'utilisateur devrait communiquer avec ADAMA Agricultural Solutions Canada Ltd. au 1-855-264-6262 pour demander des renseignements avant d'appliquer tout mélange en cuve qui n'est pas recommandé spécifiquement sur cette étiquette.

MODE D'EMPLOI

ESTEEM ALL IN^{MC}, appliqué au moyen d'équipement d'application terrestre ou aérienne (voir la section Directives d'application) fournit une suppression d'un large spectre de mauvaises herbes à feuilles larges dans les cultures de blé de printemps, de blé dur, de blé d'hiver, d'orge de printemps et l'avoine.

Comme ce produit n'est pas homologué pour être appliqué en milieu aquatique, **NE PAS** l'utiliser pour supprimer des organismes aquatiques nuisibles.

NE PAS contaminer les sources d'eau d'irrigation ou d'eau potable ni les habitats aquatiques pendant le nettoyage du matériel ou l'élimination des déchets.

Application par pulvérisateur agricole

NE PAS appliquer lors de périodes de calme plat. Éviter d'appliquer ce produit lorsque le vent souffle en rafales.

NE PAS pulvériser en gouttelettes de taille inférieure au calibre grossier de la classification de l'American Society of Agricultural Engineers (ASAE S572.1). La hauteur de la rampe doit être de 60 cm ou moins au-dessus de la culture ou du sol.

Application par voie aérienne

NE PAS appliquer lors de périodes de calme plat. Éviter d'appliquer ce produit lorsque le vent souffle en rafales.

NE PAS appliquer lorsque la vitesse du vent est supérieure à 16 km/h à la hauteur de vol sur le site d'application.

NE PAS pulvériser en gouttelettes de taille inférieure au calibre grossier de la classification de l'American Society of Agricultural Engineers (ASAE S572.1). Réduire la dérive causée par les turbulences créées en bout d'ailes de l'aéronef. L'espacement des buses le long de la rampe d'aspersion **NE DOIT PAS** dépasser 65 % de l'envergure des ailes ou du rotor.

ZONES TAMPONS SANS PULVERISATION

Une zone tampon sans pulvérisation N'EST PAS requise pour:

- les utilisations faisant appel à un équipement d'application portatif permises sur la présente étiquette.

Les zones tampons sans pulvérisation spécifiées dans le tableau ci-dessous sont requises entre le point d'application directe et la bordure sous le vent la plus rapprochée des habitats terrestres sensibles (tels que les prairies, les zones forestières, les plantations brise-vent, les boisés, les haies, les zones riveraines et les arbustes), des habitats d'eau douce sensibles (comme les lacs, les rivières, les marécages, les étangs, les fondrières des prairies, les criques, les marais, les ruisseaux, les réservoirs et les terres humides) et des habitats estuariens/marins.

Méthode d'application	Culture	Zones tampons sans pulvérisation requise (en mètres) pour la protection d'un :		
		Habitats d'eau douce d'une profondeur de:	Habitats estuariens/marins d'une profondeur de:	Habitat terrestre:

2024-0709
2024-03-06

		Moins de 1 m	Plus de 1 m	Moins de 1m	Plus de 1 m		
Pulvérisateur agricole	Blé de printemps, blé dur, blé d'hiver, orge de printemps, fétuque élevée établie et semis cultivés pour les semences, fourrages établis cultivés pour les semences, graines de l'alpiste des Canaries, amélioration des pâturages	1	0	1	1	1	
Aérienne	Blé de printemps, blé dur, blé d'hiver, orge de printemps, fétuque élevée établie et semis cultivés pour les semences, fourrages établis cultivés pour les semences, graines de l'alpiste des Canaries	Aéronef	4	0	1	1	70
		Hélicoptère	1	0	1	1	55

Lorsque les mélanges en cuve sont permis, consulter les étiquettes des produits d'association et respecter la zone tampon sans pulvérisation la plus grande (la plus restrictive) indiquée pour chacun des produits utilisés dans le mélange en cuve, puis appliquer en utilisant le calibre de gouttelettes le plus gros (selon la classification de l'ASAE) parmi ceux indiqués sur l'étiquette des produits d'association.

Il est possible de modifier les zones tampons sans pulvérisation associées à ce produit selon les conditions météorologiques et la configuration du matériel de pulvérisation en utilisant le calculateur de zone tampon sans pulvérisation dans la section Pesticides du site Canada.ca.

NE PAS APPLIQUER SUR DES CULTURES AVEC CONTRE-ENSEMENCEMENT DE LÉGUMINEUSES.

I. Taux faible: Pour supprimer les mauvaises herbes indiquées ci-dessous, effectuer une pulvérisation uniforme contenant 1,8 L/ha de ESTEEM ALL IN^{MC}.

Mauvaises herbes supprimées

renouée liseron (1-8 feuilles)	plantain**
bardane	laitue scariole
gaillet gratteron (1-8 verticilles)	herbe à poux
chardon des champs (faibles infestations)	bourse-à-pasteur
lampourde glouteron	tabouret des champs
prêle des champs**	érodium ciculaire (1-8 feuilles)
lin spontané (1-12 cm)	tournesol annuel
sagesse-des-chirurgiens (semis de printemps 2-4 feuilles)	tournesol spontané
kochia à balais***	vesce
chénopode blanc	radis sauvage
moutarde des champs	

II. Taux élevé: Pour supprimer les mauvaises herbes indiquées ci-dessus et ci-dessous, effectuer une pulvérisation uniforme contenant 2,4 L/ha de ESTEEM ALL IN^{MC}.

Mauvaises herbes supprimées

sarrasin de tartarie	mauve à feuilles rondes (1-6 feuilles)
----------------------	--

2024-0709
2024-03-06

chardon des champs* (infestations moyennes à graves)	amarante à racine rouge
canola spontané	ansérine de Russie
stellaire moyenne (jusqu' à 6 cm)***	matricaire inodore
pissenlit (rosettes de printemps seulement)	renouée
séneçon vulgaire	laiteron potager
ortie royale (stade de 2 à 6 feuilles)	laiteron des champs*

* Suppression tout au long de la saison, avec possibilité de repousse à l'automne (suppression des parties épigées).

** Suppression des parties épigées seulement.

*** Y compris les biotypes résistants aux herbicides du groupe 2 inhibiteurs de l'enzyme ALS.

Les matières actives de ce mélange en réservoir ne supprimeront que la stellaire moyenne en émergence au moment de l'application. La stellaire moyenne en émergence après l'application ne sera pas supprimée. Pour éliminer le plus possible de stellaire moyenne à la fin de la saison, retarder le plus possible l'application afin d'avoir un maximum de stellaire moyenne en émergence. La réduction de population de stellaires moyennes sera également améliorée avec des cultures plus agressives et qui laissent moins de lumière passer.

NOTE: L'action de ESTEEM ALL IN^{MC} est influencée par la température. Une action optimale exige une croissance active de la culture et des mauvaises herbes. La fourchette de température pour une action optimale est de 12°C à 24°C. Si les températures sont au-dessous de 8°C ou au-dessus de 27°C, l'action sera réduite. Un gel avant l'application (3 jours) ou juste après (3 jours) peut nuire à la suppression des mauvaises herbes et à la tolérance de la culture. La suppression des mauvaises herbes peut aussi être affectée par des conditions de stress, p. ex., sécheresse, chaleur ou froid, ou si les mauvaises herbes ont commencé à fleurir, ou si l'infestation est grave.

Périodes d'application

Appliquer en post-émergence lorsque les mauvaises herbes sont au stade de semis (2-4 feuilles) et à partir du moment où le blé de printemps, de blé dur, l'orge de printemps et l'avoine sont au stade de 3 feuilles jusqu'à l'émergence de la feuille paniculaire. Appliquer sur le blé d'hiver au printemps du stade de 3 talles jusqu'avant l'émergence de la feuille paniculaire. Ne pas appliquer après l'émergence de la feuille paniculaire. Maximum d'une application par année.

Instructions pour le mélange

1. Remplir d'eau la moitié du réservoir de pulvérisation.
2. Commencer l'agitation.
3. Ajouter la quantité requise de ESTEEM ALL IN^{MC}.
4. Remplir le réservoir de pulvérisation avec suffisamment d'eau (voir les volumes d'eau dans la section Directives d'application). Maintenir une agitation suffisante dans le réservoir de pulvérisation au cours du mélange et de la pulvérisation pour assurer un mélange uniforme.
5. Suivre les directives et les précautions indiquées ci-dessus, surtout en cas d'application près de cultures sensibles (c.-à-d. le canola et les légumineuses).
6. Suivre les directives de nettoyage du pulvérisateur.

DIRECTIVES D'APPLICATION (APPLICATIONS TERRESTRES ET AÉRIENNES)

(1) Application terrestre

Au moyen d'équipement terrestre, appliquer ESTEEM ALL IN^{MC} seul ou mélangé en réservoir en

2024-0709
2024-03-06

tant que pulvérisation générale. Appliquer ESTEEM ALL IN^{MC} seul au taux recommandés de 50 à 100 L/ha d'eau. Si mélangé en réservoir, se référer à l'étiquette du produit d'association pour des directives additionnelles et pour connaître les volumes d'eau, les précautions à prendre et les mauvaises herbes supprimées.

(2) Application aérienne

Ne pas se servir de signaleurs humains.

Utiliser ESTEEM ALL IN^{MC} seul ou mélangé en réservoir avec un produit homologué pour un traitement généralisé par voie aérienne. Appliquer ESTEEM ALL IN^{MC} et le produit d'association aux taux recommandés ailleurs sur cette étiquette. Appliquer en volume de pulvérisation de 30 à 50 L/ha d'eau. Se référer à l'étiquette du produit d'association pour des directives et des mesures de précaution additionnelles et pour connaître les mauvaises herbes supprimées.

Épandre seulement avec un avion ou un hélicoptère réglé et étalonné pour être utilisé dans les conditions atmosphériques de la région et selon les taux et directives figurant sur cette étiquette.

Les précautions à prendre ainsi que les directives et taux d'épandage à respecter sont propres au produit. Lire attentivement l'étiquette et s'assurer de bien la comprendre avant d'ouvrir le contenant. Utiliser seulement les quantités recommandées pour l'épandage aérien qui sont indiquées sur l'étiquette. Si, pour l'utilisation prévue du produit, aucun taux d'épandage aérien ne figure sur l'étiquette, on ne peut utiliser ce produit, et ce, quel que soit le type d'appareil aérien disponible.

S'assurer que l'épandage est uniforme. Afin d'éviter que le produit ne soit épandu de façon non uniforme (épandage en bandes, irrégulier ou double), utiliser des marqueurs appropriés ou un système GPS.

Précautions d'utilisation

Épandre seulement quand les conditions météorologiques à l'endroit traité permettent une couverture complète et uniforme de la culture visée. Les conditions favorables spécifiques à l'épandage aérien décrites dans les Guide d'apprentissage -Application de pesticides par aéronef développé par le Comité fédéral, provincial et territorial sur la lutte antiparasitaire et les pesticides doivent être présentes.

Précautions à prendre par l'opérateur

Tout le personnel doit se laver les mains et le visage à fond avant de manger et de boire. Les vêtements de protection doivent être lessivés régulièrement.

Mises en garde propres au produit

Lire attentivement l'étiquette au complet et bien la comprendre avant d'ouvrir le contenant. Pour toute question, contacter le fabricant au 1-855-264-6262, ou pour obtenir des conseils techniques contacter le distributeur ou un conseiller agricole provincial. L'épandage de ce produit spécifique doit répondre aux exigences suivantes :

Volume : Appliquer le taux recommandé dans un volume de pulvérisation minimum de 30 à 50 L/ha d'eau.

L'interaction de plusieurs facteurs tels que l'équipement et la température déterminent le potentiel de dérive.

Les utilisateurs doivent envisager tous ces facteurs pour prendre leurs décisions.

Il faut suivre les exigences de gestion de la dérive suivantes pour éviter une dérive hors cible au cours d'applications aériennes: Les buses doivent toujours pointer vers l'arrière parallèlement à l'écoulement d'air et ne jamais pointer vers le bas sur un angle de plus de 45 degrés.

MÉLANGES EN RÉSERVOIR AVEC ESTEEM ALL IN^{MC} XL POUR LA SUPPRESSION ANNUELLE DES GRAMINÉES

Les mélanges d'ESTEEM ALL IN^{MC} avec d'autres herbicides permettent la suppression de mauvaises herbes additionnelles. Lire en entier les précautions, les intervalles minimums avant récolte et le mode d'emploi figurant sur les étiquettes de ESTEEM ALL IN^{MC} et des produits d'association, et suivre les plus rigoureuses. NE PAS UTILISER CES MÉLANGES EN RÉSERVOIR SUR L'AVOINE.

Produits d'association	Cultures homologuées	Taux du produit d'association	Taux de l'adjuvant	Autres mauvaises herbes
Achieve ^{MC} Liquid	blé de printemps, blé dur, blé d'hiver, orge de printemps	0,5 L/ha	Turbocharge 0,5 L/100 L de volume de pulvérisation (0,5% v/v)	sétaire verte, folle-avoine
Simplicity ^{MC}	blé de printemps, blé dur, blé d'hiver	0,5 L/ha		Étiquetées mauvaises herbes graminées et à feuilles larges
Simplicity ^{MC} GoDRI ^{MC} Herbicide	blé de printemps, blé dur, blé d'hiver	70 g/ha		Étiquetées mauvaises herbes graminées et à feuilles larges
Puma Advance	blé de printemps, blé dur, orge de printemps	510 mL/ha 1,02 L/ha	Aucun requis	sétaire verte seulement sétaire verte, folle-avoine et pied-de-coq

Les mélanges en réservoirs avec le herbicide Achieve^{MC} Liquid peuvent causer des dommages temporaires si le mélange est appliqué avant le stade à 4 feuilles, cependant, le rendement ne sera normalement pas affecté.

Le MODE D'EMPLOI de ce produit pour le ou les usages spéciaux décrits ci-dessous a été rédigé par des personnes autres que ADAMA Agricultural Solutions Canada Ltd. dans le cadre du Programme d'extension du profil d'emploi pour les usages limités demandés par les utilisateurs. Dans le cas de ces utilisations, ADAMA Agricultural Solutions Canada Ltd. n'a pas complètement évalué la performance (efficacité) et(ou) la tolérance des cultures (phytotoxicité) du produit lorsqu'il est utilisé de la façon indiquée sur l'étiquette pour l'ensemble des conditions environnementales ou des variétés végétales. Avant d'appliquer le produit à grande échelle, l'utilisateur devrait faire un essai sur une surface réduite, dans les conditions du milieu et en suivant les pratiques courantes pour confirmer que le produit se prête à une application généralisée.

MODE D'EMPLOI

FETUQUE ELEVÉE (SEMIS ET ÉTABLIE) DESTINÉE À LA PRODUCTION DE SEMENCES:

Pour supprimer les mauvaises herbes indiquées sur l'étiquette dans les cultures de fétuque élevée au stade de semis (de 4 feuilles à la feuille paniculaire) ou établie destinée à la production de semences, effectuer une application en postlevée lorsque les mauvaises herbes sont au stade 2-4 feuilles. Application terrestre seulement. Ne pas couper les cultures traitées pour l'utiliser comme fourrage ou foin. Ne pas laisser le bétail brouter dans les champs traités.

Taux d'application : Appliquer ESTEEM ALL IN^{MC} à un taux de 2,4 L/ha.

Appliquer dans un volume minimal de solution de pulvérisation de 100 L d'eau/ha.

POUR LA SUPPRESSION DES MAUVAISES HERBES FIGURANT SUR L'ÉTIQUETTE DANS LES CULTURES DE GRAMINÉES FOURRAGÈRES (SEMIS ET ÉTABLIES) CULTIVÉES POUR LA PRODUCTION DE SEMENCES: Fétuque rouge traçante

Agropyre intermédiaire

Agropyre à crête

Agropyre mince

Brome des prés

Brome inerme

Fléole des prés

Effectuer une application par année en volume de pulvérisation de 100 à 200 L/ha pour supprimer les mauvaises herbes figurant sur l'étiquette sur les graminées fourragères en semis (de 4 feuilles à la feuille paniculaire) ou les graminées fourragères établies. L'application doit être effectuée en postlevée lorsque les mauvaises herbes sont au stade de 2 à 4 feuilles. Appliquer par pulvérisation générale au moyen d'un pulvérisateur hydraulique au sol.

Taux d'application : ESTEEM ALL IN^{MC} à 2,4 L/ha.

Ne pas couper les champs traités pour le foin ou le fourrage. Ne pas laisser les animaux paître dans les champs traités. Délai avant récolte de la culture traitée : 60 jours après l'application.

MAUVAISES HERBES À FEUILLES LARGES ANNUELLES ET VIVACES FIGURANT SUR L'ÉTIQUETTE DANS LES CULTURES DE GRAINES DE L'ALPISTE DES CANARIES (*Phalaris canariensis*), Y COMPRIS ALPISTE DES CANARIES ANNUELLE

Pour supprimer les mauvaises herbes à feuilles larges annuelles et vivaces figurant sur l'étiquette dans les cultures de graines de l'alpiste des canaries (*Phalaris canariensis*), appliquer ESTEEM ALL IN^{MC} à un taux de 2,4 L/ha dans au moins 100 L d'eau pour couvrir entièrement les mauvaises herbes, avec une pression de pulvérisation de 200 à 275 kPa. Appliquer au moyen d'un pulvérisateur à rampe terrestre lorsque les mauvaises herbes sont au stade de semis (2 à 4 feuilles) et lorsque les graines de l'alpiste des canaries (*Phalaris canariensis*) sont entre le stade de 3 feuilles et juste avant le stade de la feuille étendard. Appliquer à l'aide d'un pulvérisateur à rampe ou d'un pulvérisateur aérien, et appliquer une seule application en postlevée par saison. Ne PAS appliquer dans les 60 jours avant la récolte. Les graines annuelles d'alpiste des Canaries peuvent être récoltées pour la consommation humaine.

L' alpiste des Canaries annuelle ne doit PAS être coupée pour l'alimentation ou pâturée.

Consulter l'étiquette principale de ESTEEM ALL IN^{MC} avant l'utilisation pour obtenir des détails et des instructions supplémentaires.

LIRE LES RESTRICTIONS CONCERNANT LA ROTATION DES CULTURES SUR L'ÉTIQUETTE PRINCIPALE AVANT D'UTILISER CE PRODUIT.

Amélioration des Pâturages contenir d'herbe fourragère seulement.

ESTEEM ALL IN^{MC} peut être appliqué en post-levée comme un spray de diffusion pour contrôler les mauvaises herbes dans les pâturages améliorés qui peuvent éventuellement être tourné en cultures annuelles. Ces pâturages peuvent contenir les espèces de graminées fourragères non indigènes, adaptées ou introduites.

Pour les pâturages cultivés pour la semence s'il vous plaît se référer aux instructions figurant dans la section étiquette au-dessus "plantules, les graminées établies et fétuque élevée cultivées pour les semences".

NE PAS APPLIQUER SUR DES CULTURES AVEC CONTRE-ENSEMENCEMENT DE LÉGUMINEUSES.

Ne pas pulvériser les pâturages améliorés si la blessure des espèces légumineuses existantes ne peut être tolérée. ESTEEM ALL IN^{MC} blesser ou éliminer les plantes légumineuses (par exemple la luzerne, des espèces de trèfle).

MODE D'EMPLOI

Appliquer lorsque les mauvaises herbes sont au stade 2-4 feuilles et en croissance active. Les résultats sont meilleurs lorsque les applications sont effectuées sur des mauvaises herbes au stade de semis. Seules les mauvaises herbes émergées au moment du traitement seront supprimées. Des conditions extrêmes comme une sécheresse ou une température près du point de congélation avant, au moment de, ou après l'application peuvent nuire à la suppression des mauvaises herbes. Pasteures en mauvais état ou sous le stress (par exemple, sur-pâturées, déficiente en nutriments, etc.) pourraient entraîner une diminution de contrôle des mauvaises herbes à la suite d'une concurrence limitée des herbes de pâturage. Un feuillage mouillé au moment de l'application peut diminuer la suppression.

Taux d'application: ESTEEM ALL IN^{MC} à 1,8 – 2,4 L/ha

Mauvaises herbes supprimées: Consulter les mauvaises herbes supprimées ci-dessus avec ESTEEM ALL IN^{MC} à 1,8 – 2,4 L/ha.

Restrictions:

1. Ne pas permettre aux animaux en lactation de brouter pendant les 7 jours suivant l'application.
2. Ne pas récolter le fourrage ou couper le foin dans les 7 jours après l'application.
3. Retirer les animaux de boucherie des champs traités au moins 3 jours avant l'abattage.

Consulter l'étiquette principale d'ESTEEM ALL IN^{MC} avant l'utilisation pour obtenir des détails et des instructions supplémentaires avant la récolte.

LIRE LES RESTRICTIONS CONCERNANT LA ROTATION DES CULTURES FIGURANT SUR L'ÉTIQUETTE COMPLÈTE AVANT D'UTILISER CE PRODUIT.

RECOMMANDATIONS SUR LA GESTION DE LA RÉSISTANCE

Aux fins de la gestion de la résistance, il importe de noter que ESTEEM ALL IN^{MC} est un herbicide du groupe 4. Toute population de mauvaises herbes peut renfermer ou former des plantes naturellement résistantes à ESTEEM ALL IN^{MC} et à d'autres herbicides du groupe 4. Les biotypes résistants peuvent finir par dominer au sein de la population des mauvaises herbes si ces herbicides sont utilisés de façon répétée dans un même champ. Il peut exister d'autres mécanismes de résistance sans lien avec le site ou le mode d'action, mais qui sont spécifiques à des composés chimiques, comme un métabolisme accru. Il est recommandé de suivre des

stratégies appropriées de gestion de la résistance.

Pour retarder l'acquisition de la résistance aux herbicides:

- Dans la mesure du possible, alterner ESTEEM ALL IN^{MC} ou les herbicides du même groupe 4 avec des herbicides qui appartiennent à d'autres groupes et qui suppriment les mêmes mauvaises herbes et ce, au cours d'une seule saison de croissance (applications séquentielles) ou entre les saisons de croissance.
- Utiliser, si cet emploi est permis, des mélanges en cuve contenant des herbicides provenant d'un groupe différent. Pour ralentir l'acquisition d'une résistance, le composé du mélange le moins susceptible de créer une résistance devrait supprimer la ou les mauvaises herbes ciblées aussi efficacement que le composé du mélange le plus susceptible de créer une résistance.
- Utiliser les herbicides dans le cadre d'un programme de lutte intégrée contre les mauvaises herbes qui privilégie le dépistage, la consultation de données antérieures sur l'utilisation des pesticides et la rotation des cultures, et qui permet l'intégration des techniques de labour (ou d'autres méthodes mécaniques de lutte), des pratiques culturales (par exemple, augmentation de la densité des semis, application d'engrais au moment propice et au moyen d'une méthode précise pour favoriser la croissance de la culture plutôt que celle des mauvaises herbes) ou biologiques (recours à des cultures ou à des variétés de végétaux qui entrent en compétition avec les mauvaises herbes) et d'autres pratiques de lutte.
- Après l'application d'herbicides, surveiller les populations de mauvaises herbes traitées pour y déceler les signes éventuels de l'acquisition d'une résistance (par exemple, une des espèces de mauvaises herbes indiquées sur l'étiquette n'a pas été supprimée). En présence de signes attestant une résistance potentielle, empêcher la production des graines des mauvaises herbes sur le site touché en utilisant, dans la mesure du possible, un autre herbicide appartenant à un groupe différent. Empêcher la propagation des mauvaises herbes résistantes d'un champ à l'autre en nettoyant le matériel de labour et de récolte avant le passage dans un autre champ et en utilisant des semences non contaminées.
- Faire analyser les graines de mauvaises herbes potentiellement résistantes par un laboratoire qualifié afin de confirmer leur résistance et d'opter pour un autre herbicide.
- Communiquer avec les spécialistes ou les conseillers agricoles certifiés de la région pour obtenir des recommandations supplémentaires sur une culture ou un biotype de mauvaise herbe précis pour ce qui est de la gestion de la résistance aux pesticides et de la lutte intégrée contre les mauvaises herbes.
- Pour obtenir davantage d'information ou pour signaler des cas possibles de résistance, communiquer avec ADAMA Agricultural Solutions Canada Inc. au 1-855-264-6262.

AVIS À L'UTILISATEUR: Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la Loi sur les produits antiparasitaires.

ESTEEM ALL IN^{MC} est une marque de commerce d'une compagnie du groupe ADAMA.
Tous autres produits énumérés sont des marques déposées de leurs compagnies respectives.